

Compte rendu du Conseil Municipal du 6 Octobre 2020
L'an deux mille vingt le 6 octobre à dix-neuf heures trente

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au *nombre* par la loi dans la salle des fêtes de la Mairie (en raison des règles de distanciation imposées par la crise sanitaire due à la Covid 19) sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE.

Etaient présents :

Mesdames : Delphine CHRETIEN, Véronique MAZUR, Sylvie PRAYER, Ghislaine REYMOND, Emeline FRIEDMAN

Messieurs : Éric CHEVILLARD, Jean-Marc DENIER, Denis DOS SANTOS, Antoine FERNANDES CALEIRO, Christian MARGUERET, Didier PEYBERNES, Alain ROCHE, Bruno ROULY, Philippe VIAL

Absents Séverine VIAL

Pouvoirs : Séverine VIAL à Delphine CHRETIEN

Secrétaire : Madame Ghislaine REYMOND

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE concernant le FPIC

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération modificative budgétaire pour payer le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). En effet le montant prévu au budget initial qui était celui de l'an dernier n'est pas suffisant, la contribution des communes ayant augmenté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la délibération modificative suivante

Dépenses de fonctionnement

Article 6238 – Divers – 208

Article 739223 – FPIC + 218

Délibération votée avec 15 voix pour.

DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LA FIBRE TRES HAUT DEBIT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune rembourse chaque année la part non subventionnée des travaux de passage de la Fibre pour le Très Haut Débit sur la commune.

Madame la Trésorière du Trésor Public a indiqué que l'amortissement qui était programmé sur 8 ans devait se faire sur une durée de 7 ans.

Monsieur le maire rappelle que le département subventionne cette opération à 80 pour cent et que les vingt pour cent restants sont payés par les communes.

Monsieur Denier rappelle que le haut débit sera opérationnel en 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour fixer la durée de l'amortissement à 7 ans pour les travaux de la fibre avec 15 voix pour.

AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DU PERCY CONCERNANT LE REGLEMENT D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN DE LA ROUTE FORESTIERE ENTRE CHABULIERE ET MARIOL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une route forestière permettant d'améliorer la desserte du massif forestier de Clelles/le Percy a été créée à l'initiative de la commune de Clelles. Cette route emprunte le chemin rural situé sur la commune du Percy depuis Chabulière jusqu'au lieudit Mariol. Une partie de cette piste est sur la commune du Percy, l'autre sur la commune de Clelles.

Une convention a été établie afin de réglementer l'utilisation et l'entretien de cette route entre les deux communes. Elle détermine la durée de la convention, la période d'utilisation de la route, les conditions de fermeture au public, les dérogations, l'entretien, le règlement des litiges et les périodes ainsi que horaires où les circulations seront permises.

Monsieur Fernandes fait remarquer qu'il aurait été souhaitable que le texte complet de la convention soit présenté au conseil.

Monsieur Vial exprime son désaccord sur les périodes et les horaires fixés dans cette convention qui lui semblent trop contraignants et dissuasifs pour les exploitants forestiers.

Il est donc décidé de revoir cette convention et de remettre son vote au prochain conseil.

Monsieur le Maire ajoute que la piste doit être remise en état par l'entreprise Pélissard et améliorée à certains endroits. Une coupe de bois a été vendue par la commune pour une somme de 9000 euros et sera exploitée plus tard par l'entreprise Champollion, scieur de la Matheysine.

Il est également rappelé que le pont des Blancs pose problème pour le passage des grumiers car il est limité à 44 tonnes. Une solution de création d'une piste parallèle au canal et permettant d'éviter ce pont est à l'étude. Il faudra monter un dossier pour le Département.

AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DU PERCY POUR LA REPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL LIEES AU TRANSPORT SCOLAIRE DES ENFANTS DE LONGEFONDS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les enfants de la commune domiciliés à Longefonds empruntent le car de transport scolaire venant du Percy. Une employée de la commune du Percy est mise à disposition pour accompagner les enfants dans le bus.

Une convention doit être signée entre les deux communes pour déterminer la participation de chaque commune aux frais liés à cette accompagnatrice.

Il est convenu que la participation de Clelles sera calculée au prorata du nombre d'enfants prenant le car à Longefonds. Elle évoluera chaque année scolaire en fonction du nombre d'enfants. Une convention sera donc signée à chaque rentrée scolaire et un avenant sera signé si ce nombre change en cours d'année.

Pour l'année scolaire 2020-2021, il y a un enfant habitant Longefonds et neuf enfants venant du Percy. Après calcul effectué par la commune du Percy employeur de l'accompagnatrice, la participation de Clelles est de 287,12 euros.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la commune du Percy par 14 voix pour. Monsieur Fernandes s'abstient car il n'a pas eu connaissance du texte exact de la convention.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES AU 1^{ER} OCTOBRE 2020

La commission communale s'occupant de la gestion des salles a travaillé sur les prix de location. Elle propose de fixer les tarifs de location des différentes salles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location suivants à partir du 1^{er} OCTOBRE 2020

Salle Guillot - Salle Séquoïas - Salle sagittaire - Salle des Associations

80 € forfait pour l'utilisation par les associations qui occupent la salle **pour une activité hebdomadaire payante** pour l'année de septembre à septembre

30 € : forfait pour tous stages payants de 2 jours

30 € : forfait ponctuel pour une journée pour les associations extérieures à Clelles y compris celles du canton

60 € : forfait ponctuel pour une entreprise

60€ : location à un particulier pour une journée : repas de famille ou Fête (Pour la salle Séquoïa juste pour les repas de midi)

Gratuité pour l'ensemble des salles ci-dessus pour les associations ayant leur siège social à Clelles.

Salle de cinéma Jean Giono

30 € : forfait utilisation une journée par une association de Clelles ou du canton de Clelles ou une collectivité territoriale ou un établissement public

50 € : forfait utilisation une journée par une association extérieure au canton

100 € : forfait utilisation une journée par une entreprise ou personne privée.

15 € pour le chauffage du 15 septembre au 15 mai en cas de gratuité pour la salle de cinéma pour tous y compris les associations de Clelles.

Pour ces salles une caution de 150 € sera versée pour la salle et le ménage

Salle des Fêtes

	Associations Communales	Habitants de la commune	Associations extérieures	Particuliers extérieurs	Entreprises CE
1 jour Salle + cuisine 2 ^{ème} utilisation	Gratuite 100	150	250	250	250
2 jours ou week-end Salle + cuisine	Gratuite 100	200	250	300	300
Mariage 3 jours		Habitants de la commune et leurs enfants 350		600	

Concernant la salle des Fêtes :

Durant la période du 15 septembre au 15 Mai, en cas d'utilisation du chauffage, 120 euros seront dus par journée de chauffage pour toutes les catégories. Une caution de 800 € sera versée pour la salle et le matériel et 150 € pour le ménage.

Concernant l'utilisation de la salle des Fêtes par la communauté de communes, la location sera gratuite mais durant la période comprise entre le 15 septembre et le 15 mai le chauffage devra être payé, soit 120 euros par utilisation.

Ces tarifs sont votés par 12 voix pour.

TAXE POUR UNE DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'EAU

Cette taxe n'existe pas pour l'instant sur la commune de Clelles.

Monsieur Peybernes explique qu'une taxe même modeste permettrait de compenser le prix d'achat par la commune du compteur d'eau et le travail de l'employé communal.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif du branchement pour un usager qui demande à être raccordé au réseau à 200 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif du branchement au réseau d'eau à 200 euros par 15 voix pour

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2020

Après avoir examiné les dossiers de demande de subventions reçues pour l'année 2020
Le Conseil Municipal décide de répartir l'enveloppe budgétaire ainsi :

Associations	Montants
Circuit pédestre	100
RCVMT	50
Les arts martiaux du Trièves	300
Skieurs du Mont Aiguille	100
ADMR de Clelles	500
Sou des Ecoles de Clelles	500
Culture et Montagne	400
Collectif d'entraide du Trièves	200
Club le Platary	200
Cueille la vie	100
Artistes associés	100
Les créateurs du Dauphiné	150
Ecole VTT du Trièves	200
Amicale des donneurs de sang du Trièves	50
« Les nounous de chez nous »	250

Il est à noter que le comité des fêtes n'a pas présenté de dossier vu la situation actuelle.
Ces subventions sont acceptées par 15 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

Il est nécessaire de nommer plusieurs délégués qui seront les représentants du conseil municipal à divers organismes

Délégué à l'eau : Didier Peybernes

Délégué à l'environnement : Alain Roche

Délégué à la culture, patrimoine et vie associative à la communauté de communes

Titulaire : Ghislaine Reymond

Suppléant : Véronique Mazur

Commission intercommunale des impôts indirects

Deux délégués sont nécessaires.

Eric Chevillard et Bruno Rouly sont proposés

Projet de travaux à la maison médicale

Afin de pouvoir accueillir un deuxième médecin, il est urgent de réaliser des travaux pour créer un second bureau de consultation. Ce bureau se situera à l'emplacement de l'actuelle salle d'attente et cette dernière sera aménagée dans l'espace restant au sommet des escaliers. Suite à la réunion avec les médecins concernés, il a été décidé que ces travaux seraient réalisés en urgence avant la réouverture du cabinet médical en novembre.

Ils vont être réalisés par les agents communaux.

Un deuxième médecin s'installera probablement en décembre.

Dans un second temps des travaux plus importants de réfection et d'étanchéité de la terrasse, de remplacement de la chaudière et des portes de garage feront l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Département et de la Région.

Comptes rendus des commissions communales

Commission vie locale

Monsieur Antoine Fernandes, responsable de la commission vie communale, fait le bilan de ce qui a été discuté en commission :

Concession du cimetière : début du travail d'identification des tombes en état d'abandon et des concessions arrivant en fin de contrat. L'étape suivante sera de contacter les familles concernées par la procédure de reprise des concessions et l'affichage au cimetière sur les tombes.

Éclairage public : la phase d'expérimentation de deux mois commence en octobre. Extinction des lumières sur le bourg de 0 à 5 h du matin. Monsieur Fernandes rappelle que cette mesure est en place dans de nombreuses communes environnantes et que le Parc du Vercors y est favorable.

Jardins communaux : la convention est rédigée, elle doit être validée et votée au conseil. L'étape suivante sera la collecte des contacts des personnes intéressées et l'organisation d'une réunion publique sur le sujet.

Commission communication :

Madame Emeline Friedmann rappelle que le bulletin municipal a été réalisé en urgence afin que sa date de parution coïncide avec le début de l'enquête publique concernant le PLU. La publicité effective pour cette enquête était en effet une obligation légale.

Permanences pour l'enquête publique concernant le PLU

Monsieur Peybernes demande à ce que soit complété le planning de cette permanence qui se tient à la salle Sagittaire tous les jours d'ouverture de la mairie, de 9 heures à 12 heures.

Plusieurs personnes complètent le planning déjà existant.

Colis de Noël

Cette année, en raison de la situation sanitaire, le repas des anciens ne sera pas organisé. En remplacement un colis sera distribué aux personnes âgées de plus de 75 ans habitant en résidence principale à Clelles.

75 personnes du village correspondent à ces critères. Le budget par personne est discuté et fixé à 25 euros par personne. Ce budget est adopté par 15 voix pour.

Madame Delphine Chrétien qui est en charge de cette mission précise qu'elle va faire en sorte que ce colis soit composé de produits locaux.

Précisions concernant le Parc Naturel Régional du Vercors

Monsieur Jacques ADENOT et Michet VARTANIAN ont été élus respectivement président et vice-président du PNR du Vercors. Deux représentants du Trièves sont élus au bureau : Agnès TREGET du Percy et Eric Mena de Gresse en Vercors.

Monsieur Roche rappelle que la charte actuelle du Parc se termine en 2023. Elle sera reconduite ensuite pour 10 ans. La commune devra décider de maintenir ou non son adhésion qui revient à 4,3 euros par habitant.